

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°25 • Décembre 2004

**Résistons ensemble c/o CiCP, 21^{ter}, rue Voltaire, 75011 Paris | Site : <http://www.resistons.lautre.net>
Recevoir ce bulletin par internet : resistons_ensemble@yahoo.com | Le recevoir par la poste : envoyer un carnet de timbre pour dix numéros**

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto organisation.

Ce monde-là ...

20 000 reconduites de sans-papiers, 1600 places des centres de rétention... Perben annonce la couleur pour 2005. L'ANAFE, association qui travaille dans les centres de rétention, constate, dans « la plupart » des expulsions, des « insultes », des « coups de pieds dans la jambe », des « piétinements du bas de ventre », des « traces visibles de coups », l'utilisation des « cordelettes en Velcro » pour ficeler les corps récalcitrants par les « corps spéciaux » de la police, les unités d'éloignement. Ses protestations auprès du procureur sont restées sans résultats. Ce n'est pas étonnant. Les expulsions portent en elles la violence, comme la nuée porte l'orage. La violence étatique, la seule qui soit légitime, est l'outil d'une politique. Il s'agit de réguler les flux d'immigration, le taux de sans-papiers par rapport aux régularisés en fonction de « l'intérêt public », qui, dans cette société n'est autre que l'intérêt du Medef. Perben crache le morceau quand il affirme que « *Dans certains métiers, des entreprises se plaignent de manquer de main-d'œuvre* », qu'il faut « *...évaluer précisément les besoins économiques* » tout en rejetant des mesures de régularisation massives. C'est un jeu sinistre où l'immigré est balancé entre les « cordelettes Velcro » et le sort d'esclave sans droits entre les mains des patrons chacals. Il est vrai que violence « sécuritaire », qu'elle soit policière ou juridique frappe avant tout des immigrés et leurs enfants en « règle » ou pas. Mais pas d'illusion, leur sort nous avertit de ce que ce pouvoir mijote pour nous tous, pour demain.

> Vigiles hors de nos vies

Le 30 novembre, Sébastien a été condamné à quatre mois de prison ferme et à plusieurs milliers d'euros de dommages et intérêts par le tribunal correctionnel de Nanterre. Il avait déjà passé trois semaines en détention provisoire dans l'attente de son procès. Il lui est reproché d'être le « leader » du petit groupe qui, par deux fois en moins de six mois, s'est attaqué au mur de séparation des bâtiments C et D de l'université de Nanterre.

Sébastien a été condamné sans autre preuve que les dénonciations des vigiles de la fac qui le connaissent pour ses opinions politiques : pour le tribunal, sa seule présence sur les lieux suffisait, vu son « profil », à le déclarer coupable, alors qu'il n'a pas pu être prouvé qu'il a participé directement aux actes qui lui étaient reprochés.

De nombreux étudiants et non-étudiants se sont mobilisés pour défendre Sébastien : actions et manifs dans la fac, devant la maison d'arrêt de Nanterre, et enfin le jour du procès devant un tribunal transformé en camp retranché. La lutte porte ses fruits : Sébastien a été relâché le soir de son procès et devra effectuer sa peine plus tard, mesure rarissime dans ce genre de condamnation...

Cela doit inciter à continuer à se battre contre le tout répressif à Paris X. Le mur qui a été attaqué est le symbole du pouvoir dans la gestion des espaces et des « projets » de vies : il coupe un couloir en deux pour mieux contrôler les flux d'étudiants. Avec les caméras, avec le harcèlement continu exercé par les vigiles de la fac et les interventions incessantes des flics sur le campus, il est un des éléments de la politique sécuritaire de la direction de l'université dont le procès contre Sébastien est, à présent, le couronnement.

> Menotté sur son lit d'hôpital

Une note de la direction de l'administration pénitentiaire du 14 octobre préconise que « *tous les détenus, quelles que soient leur dangerosité ou leur situation pénale, devront être obligatoirement menottés dans le dos en permanence, pendant leur trajet et à l'hôpital* ». L'aspect obligatoire a par la suite été corrigé. Les menottes seront réservées aux détenus que l'administration juge dangereux. Mais ne soyons pas dupe, ces actes d'humiliation qui vise à écraser les détenus restent la règle comme cette femme qui a dû accoucher menottée à son lit de douleur en décembre 2003. La dangerosité est laissée à la subjectivité du chef d'escorte qui ne se prive pas de ce rituel inhumain soutenu par la complicité des médecins. D'autant qu'avec cette note l'administration, sans pudeur, accrédite ces pratiques, ce qui était l'usage devient la règle, un permis légal d'humiliation gratuite.

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Délit du hall d'immeuble, ça repart... Quatre jeunes ont été condamnés lundi à Paris à une amende de 300 euros chacun pour entrave à l'entrée d'un hall d'immeuble. Les juges ont appliqué la loi Sarkozy de mars 2003, qui étend les dispositifs de la loi Vaillant. « *J'étais en train de discuter tranquillement avec des amis. La police nous a embarqués. On n'a rien fait de mal, on n'a agressé personne, on n'avait pas de produit sur nous. Je ne suis pas un délinquant* » a déclaré un de ces jeunes à la presse. Ces jeunes ont fait appel et se sont déclarés déterminés à aller jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme. Il est vrai, comme l'a déclarée un de leurs avocats que : « *l'enjeu de ce dossier est politique, c'est la liberté de réunion qui est en jeu.* » Reste chez toi, regarde Star'Ac, ne réfléchit pas, surtout pas collectivement – c'est le message envoyé par l'Etat aux jeunes des quartiers.

La double peine sévit toujours Voilà un an que la loi Sarkozy sur l'immigration était adoptée. Ne l'oublions pas, l'allègement promis de la double peine était alors sensé faire passer la pilule des nombreuses agressions sécuritaires, droit au mariage confié à l'arbitraire des mairies, fichage et prise d'empreintes digitales des demandeurs de visas, camp de rétention prolongé à 32 jours...

Qu'en est-il aujourd'hui ? « *Les préfets font du zèle* » titre un article de *Libération*. Associations et avocats constatent que cette réforme est appliquée de manière trop restrictive voire pas du tout. Les grands discours n'étaient que des effets de manches. Mais, est-ce si étonnant ? De toute manière il n'était pas question de supprimer la double peine et finalement même allégée, ne reste-t-elle pas une loi inique qui s'inscrit dans la logique de la politique française en matière d'immigration.

Vélorutionnaires toulousain-e-s « *Après l'expulsion de leur local le 18 octobre, la condamnation aggravée en appel pour outrage le 19 octobre du yaourteur de la bagnole de Sarkozy (4 mois avec sursis et 300 euros de dommages et intérêts), après la convocation au conseil général de ce yaourteur pour se voir signifié la fin prochaine de ses allocations le 22 octobre, les vélorutionnaires ont appris que leur commandant était condamné à un mois de prison ferme pour une histoire de feu grillé à bicyclette en 2002...* » Extrait du communiqué.

Mobilisation à Toulouse : chaque 1^{er} samedi du mois manifestation - place St Etienne - 14h30 ; chaque dimanche vers midi un point de la situation est fait sur la place St Aubin.

« Oui, nous avons hébergé un "terroriste"... de trois ans ! »

Le 30 novembre, Thyde Rossel et Jean-Marc Raynaud ont été arrêtés et placés en garde à vue pour 96 heures dans les locaux de la Division nationale antiterroriste pour avoir hébergé et scolarisé un enfant dont les parents se sont avérés être militants de l'ETA, et qui ont été arrêtés le 3 octobre 2004. C'est la conséquence directe des lois liberticides comme la Loi sur la Sécurité Quotidienne (LSQ) ou la Loi sur la Sécurité intérieure (LSI).

« *Alors oui, réaffirment Thyde et Jean-Marc, nous avons hébergé un "terroriste" de trois ans. Nous lui avons appris à lire et à écrire. Nous lui avons même transmis nos valeurs de liberté, d'égalité, d'autogestion et d'entraide. Nous lui avons enseigné que les charentais comme les basques, étaient avant tout des citoyens du monde. Et nous l'avons simplement aimé comme un petit bout d'être humain en mal de tellement de choses. Et nous persistons à ne pas avoir honte de tout cela.* »

Caméras partout, liberté nulle part

Le 6 novembre, la coordination Île-de-France a fait un petit tour au salon expoprotection, salon des professionnels de la sécurité pour marquer le coup. Ces gens aimables ont rapidement raccompagné la coordination vers la sortie.

La semaine d'après, les anti-vidéos ont écrit une lettre aux maires de France qui tenaient salon et discutaient d'« informatique et liberté » le 30 novembre, lors d'un débat à Mantes La Jolie (coordination Île-de-France et Decil) réunissant une quarantaine de personnes ; le projet d'implantation de 100 caméras au lycée Jean Rostand a attiré l'attention.

Info et contact : <http://souriez.info>

➤ SUR LE VIF

« Ce n'est pas une bavure, c'est un acte de barbarie, que la victime s'appelle François ou Abdelkader, c'est inacceptable... »

Le mardi 30 novembre, Abdelkader, 21 ans, originaire de la cité de Fontaine-Mallet à Villepinte (93), est victime d'une grave agression policière. Hémorragie cérébrale, fracture du crane, blessures graves au visage. Accusé de jet de pierre sur un train, fait dont l'existence n'a pas été prouvée, il passe d'abord entre les mains de cinq SUGE, vigiles armés de la SNCF, qui, ensuite, le repassent à la police nationale. Résultat des courses, il se retrouve dans un service de réanimation en coma profond.

Une marche de protestation de 300 personnes traversait les cités de la ville le samedi 4 décembre. En dépit d'une consigne publiquement annoncée par SOS Racisme au nom d'une soi-disant « dignité », le cortège a refusé de garder le silence. Derrière la banderole « *Justice et vérité pour Abdelkader !* » le cortège, avec à sa tête la maman d'Abdelkader, criait fort sa colère contre la police, et exigeait la vérité sur ce qu'un jeune intervenant qualifiait d'acte de barbarie.

Plusieurs interventions ont souligné, en présence de nombreuses caméras, que la police et les SUGE se renvoient la balle, aucun d'eux ne voulant prendre la responsabilité de ce qu'on peut appeler le massacre d'un jeune. En tout cas les jeunes de sa cité ne sont pas prêts à accepter les différentes versions officielles. Ils sont décidés à prendre en main la mobilisation pour créer un rapport de force qui permette que justice soit faite.

➤ AGiR Le jeune Omar... qui a été blessé



par des policiers de Dammarie les Lys (voir RE N°24), a porté plainte, aidé par l'association Bouge qui Bouge, contre deux policiers pour « menaces de mort ».

Jugement le 15 décembre à 13h30 au TGI de Melun. SNCF, RER Gare de Melun.

Soyons nombreux pour soutenir Omar !

Procès de La Rumeur Beaucoup de soutien, surtout des jeunes, tout le monde n'entre pas malgré les places vides. Hamé, Maurice Rajfus, Pierre Tévanian, Erik Blondin, Fabien Jobard témoignent. Bonne surprise, l'avocat du ministre de l'intérieur n'est pas là. La procureur, relativement modérée, maintient la diffamation en admettant la bonne foi pour « nos frères tués ». Pour les deux autres points de l'accusation (les frères abattus par la police et l'humiliation régulière par la police) elle admet qu'il n'y a pas eu diffamation. Jugement le vendredi 17 décembre à partir de 13h30 au TGI de Paris, M^{tro} Cité. Allons-y, La Rumeur parle pour nous tous !

Prévention de la délinquance : la mobilisation toujours d'actualité

Extrait du communiqué de presse. « *Le Collectif National appelle l'ensemble des professionnels et des collectifs à se mobiliser et se mettre en grève le 14 décembre 2004 dans toutes les régions pour signifier leur refus de voir leurs métiers dévoyés et leurs missions encadrées par de nouvelles lois qui feraient d'eux des agents chargés de mettre en œuvre des dispositifs dont le seul objectif aurait pour but de contenir les populations les plus défavorisées.* » Sur l'Île-de-France rassemblement place Danton, métro Odéon de 15h à 18h.

Bouygues et l'enfermement Bouygues construit des prisons, où l'Etat peut faire taire ceux qui refusent l'exploitation et le contrôle, et des centres de rétention administratifs où l'Etat peut enfermer avant leur expulsion les sans-papiers et ainsi optimiser l'exploitation de la main-d'œuvre que constitue l'immigration. Semaine d'actions du 17 au 24 décembre. Contact : retention@rezo.net - <http://pajol.eu.org/rubrique144.html>